

du LUNDI



au VENDREDI



Lundi 30 septembre 2024,

Conformément aux articles L 2511-1 et suivants du Code du Travail, nous vous informons que nous lançons un appel à la **GRÈVE RECONDUCTIBLE** concernant l'ensemble des agents de la CPAM de l'Oise à compter du **lundi 7 OCTOBRE 2024 00h00 jusqu'au VENDREDI 31 JANVIER 2025 inclus, minuit**. Ce mouvement à l'initiative du syndicat **SUD Protection sociale de l'Oise** prendra la forme d'un arrêt de travail selon les modalités suivantes :

- ▶ soit grève sur l'ensemble de **la journée** ;
- ▶ soit grève sur **une demi journée (le matin ou l'après-midi)** ;
- ▶ soit grève de **55 minutes**.

### LES RAISONS DE LA COLÈRE & DE LA GRÈVE :

#### UNE REVALORISATION DE LA VALEUR DU POINT INDÉCENTE !

Depuis la hausse faramineuse de 3,5% de notre valeur du point le 1<sup>er</sup> octobre 2022 (sans aucune rétroactivité), une hausse de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, les agents de l'Institution attendent toujours que leurs salaires rattrapent - a minima - l'inflation constatée en 2022 (+5,2%), en 2023 (+4,9%) et 2024 (+1,9% en août). Par la grève, nous exigeons d'être respecté !

#### DES NÉGOCIATIONS SUR LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE QUI OUBLIENT 70% DU PERSONNEL !

Après plusieurs mois de négociation, **plus de 50% du personnel en place n'aurait rien à y gagner** : pour l'heure, aucune revalorisation de l'ancienneté qui reste plafonnée à 50 points (2 points par an dans la limite de 25 années), la revalorisation des coefficients sera compensée pour les agents ayant des points de compétences par une diminution de ces derniers égale à la hausse en point du nouveau coefficient de base ! **L'UCANSS n'accorderait qu'une augmentation générale de 3 points** soit environ **+ 17 € nets par mois** ! Pour un salaire au SMIC (environ 1 400 € nets / mois), cela représente une **augmentation de 1,2%**. Cela ne compense même pas l'inflation de 2024 ! Honteux !

Le Délégué Syndical,

Cédric **FAVRE**